

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Opposabilité des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à l'ensemble des relations contractuelles unissant la Société Ege Carpets France et tout « acheteur » également dénommé dans les présentes « client ».

Elles constituent le cadre de la relation commerciale et sont opposables aux acheteurs qui sont réputés les connaître, les accepter et s'y conformer pour en avoir pris connaissance préalablement à toute commande.

Les conditions générales de vente sont aussi accessibles sur le site internet de la Société Ege Carpets France.

Aucune condition particulière ou relevant des conditions générales d'achat des clients ne pourra être opposée à la Société Ege Carpets France, sauf acceptation expresse et écrite de la part de cette dernière.

Ainsi, les présentes conditions générales de vente prévalent à toutes conditions contraires, sauf dispositions spécifiques figurant dans des conditions particulières de vente émanant de la Société Ege Carpets France.

2. Commande

Il est expressément stipulé que les produits fabriqués et vendus par la Société Ege Carpets France sont uniques et dédiés spécifiquement au client qui en a passé la commande.

Ainsi, préalablement à toute commande, la Société Ege Carpets France établira en réponse à toute demande d'un client, un devis préalable, prévisionnel et à ce stade non contractuel.

Par la suite, toute commande reçue par la Société Ege Carpets France après acceptation du devis par le client ne sera réputée définitive et acceptée par cette dernière que lorsqu'elle l'aura expressément validée en accusant bonne réception et de manière cumulative en apportant la mention particulière et écrite de la confirmation de commande.

L'acceptation du devis par le client induit la vérification et la validation par ce dernier des éléments constitutifs de l'offre : métrés, « prints », dessins et coloris.

L'acceptation de la commande par la Société Ege Carpets France rend la vente ferme et définitive.

En effet, au regard du caractère unique et spécifique de chaque commande, la confirmation de la commande par la Société Ege Carpets France induit l'approvisionnement des matières et le lancement de la production.

3. Annulation de commande

Toute annulation de la commande est impossible dès lors qu'elle a été acceptée et validée par la Société Ege Carpets France puisque la production a été lancée.

En cas d'annulation ou de refus de recevoir livraison de la marchandise celle-ci sera néanmoins due intégralement ; non seulement aucun acompte éventuellement versé ne sera remboursé mais au surplus le reliquat éventuel sera mis en recouvrement indépendamment de tout préjudice complémentaire lié par exemple à des frais de stocks rendus nécessaires.

4. Livraison et délais de livraison

Les délais de livraison mentionnés par la Société Ege Carpets France tant sur le devis que sur la confirmation de commande sont purement indicatifs et n'ont pas de caractère contractuel ; par conséquent tout éventuel retard par rapport au délai prévisionnel ne pourrait entraîner ni résolution de la vente, ni refus de la marchandise, ni versement de la moindre indemnité ou pénalité.

De plus, les délais mentionnés sur le devis à titre indicatif ne peuvent être pris en référence qu'à compter de la date de confirmation de la commande par la Société Ege Carpets France.

Il est expressément spécifié que ces délais constituent donc une obligation de moyen pour la Société Ege Carpets France et non de résultat au regard des impératifs de production et de livraison.

La Société Ege Carpets France, dans ce cadre, s'autorise à faire des livraisons partielles.

Les livraisons s'effectuent au moyen de camions, poids lourds ou standard. Il appartient à tout acheteur de vérifier les accès de son (ou ses) sites afin que les véhicules de la Société Ege Carpets France ou de son livreur puissent y avoir aisément accès et en tout état de cause de prévoir les lieux de stockage.

Dans l'hypothèse où :

- un moyen spécifique de livraison devrait être mis en œuvre
- des contraintes de livraison seraient spécifiées en dehors des heures normales
- des livraisons seraient séquencées à la demande de l'acheteur
- il y ait un changement de lieu et de date de livraison après l'enregistrement de la commande

l'acheteur devra solliciter la Société Ege Carpets France pour un devis complémentaire.

L'acheteur devra prévoir au déchargement un personnel suffisant car les transporteurs ou livreurs ne sont pas habilités à porter la marchandise de la Société Ege Carpets France dans les locaux de l'entreprise acheteuse.

Si l'acheteur retardait pour quelque cause que ce soit la livraison, les frais de stockage des produits lui seraient facturés en fonction de la durée, du lieu de stockage et du volume concernés. En cas de désaccord avec le client sur ces frais de stockage et passé un délai de huit jours, la Société Ege Carpets France sera autorisée à procéder à la destruction de la marchandise, sans que le client ne puisse revendiquer remboursement du prix de vente ou même diminution de celui-ci.

5. Garanties et exclusions

La Société Ege Carpets France garantit ses produits contre tout défaut de production ou vice caché.

La Société Ege Carpets France ne pourrait voir sa responsabilité engagée du fait d'une pose défectueuse qui ne serait pas de son fait, ni du fait de l'entretien de ses produits.

Le poseur devra sous sa seule responsabilité appliquer les règles et consignes de pose qui peuvent être consultées sur le site internet de la Société Ege Carpets France.

Une notice d'entretien est également disponible sur le site internet de la Société Ege Carpets France.

6. Réclamations

L'acheteur, à réception de la marchandise, devra contrôler celle-ci et notamment les quantités livrées, ainsi que les coloris et dessins afin d'en vérifier la conformité à la commande. En cas de dommages ou de livraisons non conformes à la commande, l'acheteur précisera les réserves sur le feuillet CMR du transporteur.

Tous dommages, non-conformités et d'une manière générale toute éventuelle difficulté devront être portées à la connaissance de la Société Ege Carpets France dans un délai de 72 heures jours ouvrés, suivant la réception de la marchandise par courrier adressé en RAR, (doublé d'une télécopie ou d'un mail), dans lequel devra figurer les motifs de la réclamation et toutes photographies utiles en justifiant.

Parmi les premières vérifications à effectuer lors d'une livraison de moquette en lés, l'acheteur devra notamment s'assurer et vérifier que le mandrin n'est pas désarticulé au regard des risques de déchirure interne des moquettes pour lesquels la Société Ege Carpets France ne saurait être tenu pour responsable.

Tout accord ou arrangement direct entre l'acheteur et le transporteur est prohibé et sortirait du cadre contractuel de la livraison. Il ne serait, en aucun cas, opposable à la Société Ege Carpets France qui ne peut, en aucun cas, voir sa responsabilité engagée par toute déclaration ou engagement émanant du livreur transporteur.

Le droit de réclamation de l'acheteur pour les vices apparents ne sera plus recevable dès lors que les opérations de coupe des produits auront commencé en vue de la pose des moquettes. Il est de la responsabilité de l'acheteur de contrôler les conformités de rapport et couleurs entre les bandes de la moquette qui doivent être placées les unes à côté des autres avant que ne commencent les opérations de coupe et le traitement du produit lors de la pose.

7. Evolution des produits et tolérances de fabrication

La Société Ege Carpets France se réserve le droit d'apporter à ses produits toute modification liée à des évolutions techniques. Il appartient à l'acheteur de se renseigner avant toute passation de commande.

L'acheteur accepte l'existence de tolérances de fabrication et reconnaît que celles-ci diffèrent d'une famille de produits à l'autre. Il en est de même des écarts de coloris entre fabrications différentes, ainsi qu'entre la fabrication de produits et leur échantillonnage. Ces écarts et tolérances sont expressément acceptés par l'acheteur.

Les tolérances sont encadrées par la norme européenne EN 1307 pour sols textiles et le document CEN/TS 14159:2007 et sont illustrées sur le site internet de la Société Ege Carpets France.

8. Transfert de risque

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client à compter de leur sortie d'usine et il appartient à celui-ci de faire les réserves d'usages auprès du transporteur à réception en cas d'avaries ou de manquants.

9. Responsabilité

La Société Ege Carpets France ne pourra être tenue pour responsable d'un dommage éventuel survenu aux personnes ou aux biens du client lors de la livraison.

Elle ne pourra pas, non plus, voir sa responsabilité engagée pour toute perte d'exploitation, de gains ou autres pertes indirectes consécutives à des dommages survenus lors de la livraison.

10. Retour de marchandises

Aucun produit ne saurait être retourné par le client.

Toutefois, les moquettes livrées qui s'avèreraient défectueuses ou non-conformes après vérification par la Société Ege Carpets France ne pourront être retournées à celle-ci qu'après accord écrit et préalable de cette dernière qui dans ce cas fixerait les modalités du retour.

Dans cette hypothèse, les produits renvoyés ne seront reçus et acceptés par la Société Ege Carpets France que si ceux-ci sont enroulés, emballés et marqués correctement et avec précaution.

Dans le cas contraire, les produits ne seront pas acceptés au retour et seront renvoyés à l'acheteur, aux frais de ce dernier et à ses propres risques.

11. Prix

Les prix sont fermes et définitifs et validés par l'acceptation de la commande par le client.

Les prix s'entendent franco de port pour la France continentale métropolitaine et hors taxes.

Par exception à ce qui précède, toute commande inférieure à un montant total de 1000,- € HT entraînera un montant de frais de port forfaitaire de 150,- € HT.

12. Conditions de règlement

Les factures sont payables selon les modalités figurant sur le devis accepté.

Sauf accord spécifique et différent figurant sur le devis, le prix est payable comptant à la commande.

La société Ege Carpets France s'autorise à procéder à des enquêtes financières ou de solvabilité au vu desquelles elle se réserve la possibilité de refuser une commande ou au contraire d'accorder une ligne de crédit.

La société Ege Carpets France ne pratique pas l'escompte.

13. Sanction – Clause pénale - Déchéance du terme

Tout retard du paiement sans accord préalable offre à la Société Ege Carpets France la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours, sans préjudice de tout autre recours.

La Société Ege Carpets France se réserve la faculté de décompter un intérêt de retard égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour d'émission de la facture, et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement 40,-€ (article. L 441-6 et D.441-5 du Code de Commerce).

Outre l'intérêt de retard à la charge du client, la Société Ege Carpets France se réserve la faculté d'obtenir le paiement de dommages et intérêts égal à 15% du montant TTC de l'impayé, sans préjudice d'éventuelles décisions et frais de justice.

Le non-paiement d'une facture à son échéance entraîne la déchéance du terme pour la totalité des créances restant dues, sans mise en demeure préalable.

Il en est de même du refus d'acceptation des traites, lettres de change ou de tout autre type d'effet.

14. Clause de réserve de propriété

Le transfert de propriété de la marchandise vendue est expressément subordonné au paiement intégral du prix.

La marchandise livrée reste la propriété de la Société Ege Carpets France jusqu'à son paiement intégral.

La Société Ege Carpets France se réserve donc le droit d'invoquer, chaque fois que nécessaire, l'application des dispositions des lois relatives à la réserve de propriété au profit du vendeur.

15. Détérioration de la situation du client.

Si le crédit de l'acheteur se détériore, la Société Ege Carpets France se réserve le droit même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties qu'elle estimera nécessaires en vue de la bonne exécution des engagements pris.

En cas de refus d'y satisfaire, la Société Ege Carpets France se réserve le droit de résoudre de plein droit toute ou partie de la commande.

En cas de déclaration de cessation des paiements, procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, l'acheteur s'engage à informer la Société Ege Carpets France sans délai par lettre recommandée avec AR. Il en sera de même en cas de nomination d'un mandataire ad hoc pour le compte de l'acheteur.

16. Clause résolutoire – Résolution de plein droit.

A défaut de paiement du prix par l'acheteur à l'échéance convenue, ou dans les huit jours suivants une première mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résolue de plein droit sauf si la Société Ege Carpets France accorde d'autres délais de façon expresse.

17. Propriété industrielle

Tous les dessins, modèles, marques de la Société Ege Carpets France sont sa propriété exclusive. En conséquence, la reproduction ou l'utilisation sans accord préalable de tout ou partie des modèles ou marques est rigoureusement interdite.

Toute violation de cette stipulation entraînerait une demande de saisie immédiate des produits contrefaits indépendamment d'une demande de Dommages et Intérêts en réparation de la violation et du préjudice subi.

18. Compétence juridictionnelle

Toutes contestations survenant à l'occasion du présent contrat ou de ses suites relève de la compétence du Tribunal de Commerce du ressort du siège social de la Société Ege Carpets France, qui sera seul compétent. Cette attribution expresse de compétence vaut également en cas de pluralité de défendeurs et pour toutes demandes, mêmes incidentes, en intervention ou appel en garantie.

19. Confidentialité

L'acheteur s'engage à garder la confidentialité de toute information dont il a eu, a et aura connaissance lors de la négociation et l'exécution des commandes.

20. Force majeure

De façon expresse, sont reconnus comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence française, tout empêchement dans la fabrication résultant de difficultés d'approvisionnement, de pénuries de main d'œuvre et/ou de matériel, de mouvements de grève, d'interruptions de transport.

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront les obligations des parties. Si le(s) cas de force majeure a (ont) une durée d'existence supérieure à un (1) mois, la vente pourra être résolue par l'une quelconque des parties par lettre recommandée avec AR.

21. Inopposabilité d'une clause

Il est expressément convenu entre les parties que si une ou plusieurs clauses des présentes CGV étaient considérées comme nulles ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres clauses conserveraient toute leur force et portée.

22. Renonciation

Le fait que la Société Ege Carpets France ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

23. Droit applicable

Le droit français sera applicable à l'exécution et l'interprétation des présentes CGV.

24. Informatique et Libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée, la Société Ege Carpets France pourra être amenée à collecter et traiter des informations personnelles concernant l'acheteur lors de ses contacts avec ce dernier.

Ces informations sont exclusivement destinées à la Société Ege Carpets France qui s'engage à ne pas les diffuser à des tiers.

L'acheteur dispose d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Les présentes CGV annulent et remplacent toutes conditions antérieures à leur date d'édition et de création soit le 13 novembre 2017.



Ege Carpets France s.a.r.l.

14, boulevard de la Madeleine / F-75008 Paris / T: 01.40.60.44.44 / E: france@egecarpets.fr